Direction de la Voirie et des Déplacements Service des canaux	VIGILANCE PARTICULIÈRE	

AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 139

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT	Paris, le 25 novembre 2026

Interdiction de stationner et d'amarrer

Pantin, rive droite, aval EQIOM Pantin, en face des bâtiments D (entre P.K 4,000 et P.K 4,100)

Le jeudi 03 décembre 2026

Des opérations de levage et de mise à l'eau sont prévues le jeudi 03 décembre 2026 toute la journée. Le stationnement et l'amarrage sont interdits à hauteur des bâtiments D.
Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 04 décembre 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.